

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 septembre 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt-six

Le 8 septembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique DAUFFY, maire,

Date de convocation : 3 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS : Dominique DAUFFY – Philippe LERAY – Stéphanie BELOEIL – Pierre RABEAU – Nathalie MAUGEAIS – Sonia CROSSOUARD – Yoan VÊTU - Daisy BERANGER - David MÉNARD – Guillaume GRIPPAY – Marine ROUSSEAU - Camille LEROY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Karine MOREL - François ROUL

ABSENT : Clément BESSON

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 présents : 12 Votants : 12

Le quorum étant atteint, M. Dominique DAUFFY, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance, Mme Nathalie MAUGEAIS, le Conseil municipal aborde l'ordre du jour.

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Numéro	Objet de la délibération	Décision
	Procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2026	Adopté à l'unanimité
	Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2025 établi par Alantic'eau	Pris acte
26-09-01	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval – convention de versement de l'aide à la plantation d'arbres	Adoptée à l'unanimité
26-09-02	Désignation d'un délégué du Conseil municipal au sein du conseil d'administration	Adoptée à l'unanimité
26-09-03	Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité	Adoptée à l'unanimité
26-09-04	Garantie d'emprunt – UFUT	Rejetée 12 voix contre
Arrivée de François ROUL à 21h45 Nombre de Conseillers : en exercice : 15 présents : 13 Votants : 13		

26-09-05	Bail emphytéotique au profit de UFUT	Adoptée à l'unanimité
26-09-06	Ecole publique de Petit-Auverné – frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles	Adoptée 12 voix pour et 1 contre

**LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122 du CGCT**

Numéro	Objet	
26-09-07	DIA – 1, place de la Fontaine DIA – 8, rue du pressoir	Renonce à son droit de préemption

Séance levée à 22 h 45

Fait à Grand-Auverné, le 11 septembre 2026

Le Maire,

Dominique DAUFFY